

# **BGer 6B 45/2017 vom 9. März 2017**

Bundesgericht, 2017-03-09, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_6B\\_45\\_2017](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_45_2017)

FR: TF 6B 45/2017 du 9 mars 2017

IT: TF 6B 45/2017 del 9 marzo 2017

## **Regeste**

Décision de renvoi attaquée devant le Tribunal fédéral, décision incidente, irrecevabilité du recours en matière pénale au Tribunal fédéral | Procédure pénale

## **Erwägungen**

### **E. 1**

Statuant le 21 décembre 2016 sur le recours de A. \_\_\_\_\_ contre les ordonnances du 29 mars 2016 classant sa plainte contre X. \_\_\_\_\_, B. \_\_\_\_\_ et C. \_\_\_\_\_ pour violation de l'obligation de tenir une comptabilité et toute autre infraction applicable aux faits dénoncés, la Chambre pénale de recours de la Cour de justice genevoise a admis le recours et retourné la cause au ministère public afin de diligenter des enquêtes sur le sort des actifs de la société D. \_\_\_\_\_ SA dont la faillite a été prononcée par jugement du 28 janvier 2013.

### **E. 2**

X. \_\_\_\_\_ recourt en matière pénale au Tribunal fédéral contre l'arrêt cantonal dont il réclame l'annulation dans la mesure où le classement des poursuites pénales pour violation de l'obligation de tenir une comptabilité n'a pas été remis en cause en instance cantonale (cf. arrêt attaqué consid. 2 p. 6) et que l'infraction de banqueroute frauduleuse ayant fondé le renvoi de l'affaire au ministère public pour instruction complémentaire ne le concernerait pas.

### **E. 3**

L'arrêt attaqué, qui renvoie la cause au ministère public afin de procéder à un complément d'instruction sur des faits susceptibles d'être constitutifs de banqueroute frauduleuse, ne met pas fin à la procédure pénale et revêt un caractère incident, étant précisé que l'étendue de ces investigations ne sont pas du ressort du Tribunal fédéral à ce stade de la procédure et que le classement des poursuites pénales pour violation de l'obligation de tenir une comptabilité n'est pas décisif à cet égard. Dès lors qu'il ne porte pas sur la compétence ou sur une demande de récusation ( art. 92 LTF ), il ne peut faire l'objet d'un recours en matière pénale au Tribunal fédéral ( art. 78 ss LTF ) qu'aux conditions de l' art. 93 al. 1 LTF , à savoir s'il peut causer un préjudice irréparable à son destinataire ( art. 93 al. 1 let. a LTF ) ou si l'admission du recours peut conduire immédiatement à une décision finale qui permet d'éviter une procédure probatoire longue et coûteuse ( art. 93 al. 1 let. b LTF ). Aucune de ces conditions n'étant réalisée en l'espèce, l'arrêt attaqué ne peut pas faire l'objet d'un recours immédiat au Tribunal fédéral. Le présent recours doit par conséquent être déclaré irrecevable selon la procédure simplifiée prévue par l' art. 108 al. 1 let. a LTF .

### **E. 4**

Comme les conclusions du recours étaient dépourvues de chance de succès, l'assistance judiciaire ne peut être accordée ( art. 64 al. 1 LTF ). Le recourant, qui succombe, supporte les frais judiciaires ( art. 66 al. 1 LTF ), dont le montant sera toutefois arrêté en tenant compte de sa situation financière, laquelle n'apparaît pas favorable.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.